Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 72 (1943)

Heft: 1

Rubrik: Éducation familiale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Partie non officielle

NOS VŒUX

La rédaction de notre Revue *présente à tous ses collaborateurs, ses lecteurs et amis, ses meilleurs vœux à l'occasion de la Nouvelle Année. Elle remercie tous ceux qui veulent bien apporter l'appui de leur expérience, la communication de leurs trouvailles et de leurs réflexions. A tous, elle souhaite pour eux et leurs familles les biens de la santé, le courage dans l'accomplissement de la tâche journalière et le succès complet en éducation de nos petits Fribourgeois.*

Education familiale

Le premier, le plus grand, le plus imprescriptible devoir des parents, le plus délicat et le plus difficile parfois, mais toujours le plus doux, c'est d'assurer à leurs enfants l'irremplaçable bénéfice d'une éducation aussi parfaite que possible.

D'aucuns l'ignorent, d'autres l'oublient, beaucoup semblent le mal comprendre et, en tout cas, l'accomplissent avec si peu de soin, si peu de prévoyance et de constance, si peu d'intelligence en un mot que leur action éducative est frappée de stérilité ou n'entraîne que des résultats d'une lamentable médiocrité.

Sans vouloir dégager complètement la responsabilité des parents en affirmant qu'ils se trouvent vis-à-vis de ce devoir primordial et incessible, dans un état d'ignorance invincible, on doit cependant reconnaître que les conditions de la vie actuelle et l'organisation de la vie sociale contemporaine contribuent singulièrement à faire rejeter le devoir d'éducation familiale bien loin à l'arrière-plan dans le champ où s'agitent et se heurtent les préoccupations habituelles des parents.

« Pardonnez-leur, Seigneur, car ils ne savent ce qu'ils font ! »

Ils ne savent surtout ce qu'ils omettent ni ce qu'ils perdent et font perdre à leurs enfants.

Notre société civile actuelle n'est-elle pas la résultante d'une conception originellement erronée ?

Combien de nos institutions et de nos rapports sociaux ne découlent-ils pas, directement ou indirectement, de la charte sociale établie comme un dogme par la Révolution française quand elle proclame la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ?

Les droits de l'homme ! La formule serait acceptable et il faudrait adhérer au programme qu'elle enclôt si, parmi ces *droits* de l'homme, on comprenait son droit essentiel et même unique : le droit *d'accomplir son devoir d'homme.*

Mais telle ne fut pas la pensée des législateurs de la Révolution française : leur Déclaration ne donne pas au mot *droit* cette signification plénière : elle l'oppose tout uniment au mot *DEVOIR.*

Malheureusement, elle n'est ni précédée ni suivie d'une *Déclaration des devoirs de l'homme et du citoyen* et c'est là la cause première de la nocivité de ses effets.

Les droits de l'*homme!* L'homme, l'individu, est donc l'élément premier, la cellule de la société ; celle-ci doit s'organiser et fonctionner de manière à assurer à celui-là la jouissance de ses droits.

C'est du plus pur individualisme.

Et il a fallu attendre jusqu'en 1920 pour que, au cours d'une grande réunion tenue à Lille par les délégués des grandes associations familiales de France et de Belgique, le général de Castelnau pût affirmer, avec clarté et avec force, dans une solennelle *Déclaration des droits de la famille*, que celle-ci a le droit incontestable d'exiger, des hommes et des institutions, une organisation sociale et une protection qui lui permettent d'accomplir son devoir dans des conditions raisonnables de succès.

Durant tout le XIXe siècle, c'est le principe de l'individualisme qui a dominé la vie politique et la vie sociale, inspiré les législateurs et même les apôtres sociaux, pétri la mentalité « de l'homme et du citoyen ».

Or, si, comme le remarque Henri Bordeaux, « jamais temps ne furent plus féconds en individualités vigoureuses que ceux où la constitution de la famille fut puissante et respectée », jamais, par contre, les fortes personnalités ne furent plus rares qu'à notre époque d'individualisme à outrance.

Paul Bourget le déclarait aussi avant la guerre de 1914-1918 : « Nous sommes dans un âge d'individualisme effréné et cet âge ne produit plus d'individus. »

C'est que, n'étant pas dans l'ordre, l'individualisme est fatalement voué à la stérilité.

L'homme n'est pas un être indépendant, il ne s'appartient pas ; il est de fait et de droit un élément de groupes, dont l'existence est la condition indispensable du fonctionnement normal de la société.

Celle-ci n'est pas une addition d'individus isolés ; elle est l'ensemble ordonné de groupes ayant des fonctions propres, groupes dont le premier, dans le temps et en importance, est la famille.

« La pierre angulaire de la société n'est pas l'individu, mais la famille, dit Paul Bourget, vérité toujours niée par les sophistes de l'orgueil et de l'anarchie, mais toujours affirmée à l'épreuve de l'expérience. »

Car l'individualisme postule l'égoïsme et l'égoïsme va directement à l'encontre de toute vie sociale, ordonnée, féconde et heureuse.

L'égoïsme pousse l'homme à rétrécir le cercle de ses préoccupations, l'incite à ne songer qu'à soi, à ne travailler que pour soi et ferme délibérément son cœur à tous les coups du malheur qui ne l'atteignent pas.

Ainsi, il resserre et dessèche les cœurs qui ne connaissent plus la charité excitatrice de ce qu'il y a de plus beau et de meilleur dans l'homme, de plus saintement humain.

Dès lors, les inclinations et les penchants mauvais qui sommeillent en tout homme, ne trouvant plus d'obstacles, se donnent libre carrière, et la méchanceté qui, pour le bonheur général, devrait être si rare sur la terre, apparaît générale et dans toute sa laideur.

« Mon bien premièrement, et puis le mal d'autrui » devient le programme tacite peut-être, mais réel de l'homme qui ne songe qu'à lui et se croit ainsi moralement dans la vérité.

Plus d'efforts pour se vaincre, plus de volonté pour combattre ; il s'abandonne à l'emprise des instincts et en arrive bien vite, par une pente toute naturelle, à cette conception humiliante de la nature humaine : « *On est ce que l'on est; on ne se fait pas.* »

C'est alors étreindre la défaite sans avoir même songé à combattre, laisser le champ libre aux tendances mauvaises, sans même tenter de leur livrer bataille et de dépenser d'intelligents et courageux efforts pour développer les virtualités ennoblissantes qui sont tout de même l'apanage du cœur humain.

Faut-il s'étonner que, ne s'étant pas travaillés eux-mêmes, les parents, adeptes de la conception individualiste de la société, ne songent même pas à leur pouvoir magnifique d'éducateurs de leurs enfants ?

« *On est ce que l'on est; on ne se fait pas!* »

Eh bien ! non, on n'est pas fatalement ce que l'on est ; on est, on devient, on se fait ce que, de volonté raisonnable et franche, l'on veut devenir ce que l'on veut être.

Et le devoir *essentiel des parents* est de faire concevoir à leurs enfants un très haut et très pur idéal, de les guider et de les soutenir dans l'ascension vers ce but, par les chemins « montants, sablonneux, malaisés », mais sûrs qui y mènent.

Mais ces chemins, il faut, pour y guider les jeunes voyageurs inexpérimentés et aventuriers, en connaître la direction, les ressources, les difficultés et les dangers.

Il faut, en un mot, que les parents aient appris leur métier d'éducateurs, sinon c'est la marche à l'aventure, à l'aveuglette et peut-être la course à l'abîme.

Mais qui donc, parmi les parents, a appris sûrement, méthodiquement son métier ? Ceux qui ont reçu et médité les principes chrétiens que l'Eglise catholique fait connaître à ses fidèles. Mettre en pratique ces principes pour une meilleure éducation familiale, c'est préparer une société capable d'amener les peuples à rejeter le matérialisme. « Les peuples ne sont pas des troupeaux d'individus sans âmes. La famille doit pouvoir remplir sa mission dans la société. » (Pie XII.)

D'après *L'Education familiale.*

VARIÉTÉ

Le prix d'un éclair

L'électricité atmosphérique qui, cette année, semble particulièrement « en forme », nous a valu maints violents orages dont nous nous serions passés d'autant plus volontiers qu'ils engendrent souvent la grêle et dévastent nos cultures. Aussi, à en juger par la luminosité des éclairs et le fracas des coups de tonnerre, est-on tenté d'évaluer à d'énormes quantités l'énergie produite par un nuage électrisé. Or, un petit calcul bien simple prouve, une fois de plus, que les apparences sont trompeuses !

On sait que le travail fourni par l'énergie électrique s'exprime en kilowattheures ; pour les connaître, il suffit de multiplier la puissance par le temps. Un fer à repasser de 250 Watts (soit $^1/_4$ de kilowatt) dont on s'est servi pendant deux heures, a consommé ½ kilowattheure. Dans le cas de l'éclair, il faut donc faire le même calcul.

La puissance d'un éclair est formidable. Elle n'est pas d'un quart de kilowatt comme celle de notre fer à repasser, mais de l'ordre de 15 milliards de kilowatts. En revanche, sa durée réelle est extrêmement courte : elle n'est plus de deux heures, mais d'un millionième de seconde. Multiplions 15 milliards de kilowatts par 1 millionième de seconde et nous obtenons à peu près... 4 kilowattheures !

En d'autres termes, l'énergie dégagée par un éclair servirait tout juste à cuire pendant une journée les trois repas d'une famille de cinq personnes. Et, à 8 centimes le kilowattheure, qui est en général le tarif de cuisson, le prix d'un coup de foudre est, par conséquent, d'environ 32 centimes ! Beaucoup de bruit pour rien !